



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

28 avril 2020

Contact presse :

Claire Avelle

01 48 78 81 08

07 66 42 72 33

c.avelle@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Exercice du culte : les familles ont aussi besoin de reprendre une vie spirituelle normale.

Le Premier Ministre vient d'annoncer les grands axes du déconfinement de la population du pays après le 11 mai. Parmi tous les aspects de la vie quotidienne des familles qui vont évoluer : école, travail, circulation, ouverture des commerces, etc., la pratique normale des cultes n'est, elle, pas prévue avant le 2 juin.

Depuis de longues semaines, bien conscientes des impératifs d'intérêt général de prévention de l'épidémie, les familles ont montré leur résistance, leur sens des responsabilités et les ressources dont elles disposent pour vivre aussi sereinement que possible cette période contrainte de confinement. Elles ont prouvé qu'elles étaient bien la cellule de base de la société, l'ultime recours quand tous les organes sociaux sont débordés ou empêchés.

Mais le besoin de célébrer la Vie est urgent pour les familles fatiguées, endeuillées ou pleines d'espérance. Pourquoi le gouvernement permettrait-il l'ouverture des commerces et l'évidente proximité physique de la population dans les transports en commun sans permettre à nouveau les rassemblements liés à la pratique d'un culte ?

Les prises de parole de tous bords politiques se multiplient depuis mi-mars pour interroger notre modèle de société, consumériste et immédiat. Or, au moment crucial de l'organisation de la reprise, les autorités marquent ainsi non seulement leur indifférence pour le droit constitutionnel de la pratique du culte, mais plus profondément ne portent aucune attention au besoin des familles d'être nourries spirituellement. La laïcité est bien la liberté de croire ou non et d'exercer sa pratique religieuse. Il en va de la santé morale du peuple français, de son espérance dans un avenir commun qui s'ancre pour beaucoup dans la foi célébrée.

Les Associations Familiales Catholiques demandent solennellement au Gouvernement et aux députés de permettre à nouveau la pratique du culte, même sous des formes adaptées, à compter du 16 mai, [comme l'ont proposé les évêques de France dans un plan crédible et responsable.](#)